



P.V C.R.Q.D N° 13 du 27 Mars 2014

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M - BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour: affaires disciplinaires championnat D2/ R1/R2.

AFFAIRE N°136 : Ren : J.S.B – J.S.S. S/G D2 du 15/03/2014

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement OFF (C) RAHOUI S .A. Lic N0° 195 du club J.S.B.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé Off. (C) RAHOUI .S.A. Lic N°195 du club J.S.B.

AFFAIRE N°137: Ren : J.S.A. –J.S.M.R. D2. S/G 15/03/2014

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement OFF (A) LABED.M N° Lic 119 du club J.S.A.
- ☞ Avertissement OFF (A) ZAIDI .A N° Lic 689 du club J.S.M.R.
- ☞ Disqualification du joueur BOUDJEROUA .K. N° Lic 028 du club J.S.A. pour attitude anti sportive .
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club J.S.A (2 eme avertissement)
- ☞ Avertissement confirmé OFF(A) ZAIDI .A.N° Lic 689 du club J.S.M.R.
- ☞ Il est infligé une suspension de deux (02) Matches ferme au joueur BOUDJEROUA .K. N° Lic .028 du club J.S.A.
- ☞ Il est inflige une amende de 2500 DA au club J.S.A..

AFFAIRE N°138 Ren. H.B.C.T. –W.C.B.O.S. S/G D2. Du 15/03/2014

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. MOUFFEK .H. Lic N° 092 du club W.C.B.O.S
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club W.C.B.O.S. (2^{eme} Avertissement).

AFFAIRE N°139: Ren: I.R.B.O. – D.R.C.O S/G R.1. Du. 21/03/2014

- ☞ Vu la feuille de match et rapport des arbitres signalants :
- ☞ Disqualification du joueur ALLIOUA.H N° Lic 267du club D.R.C.O pour attitude anti sportive grossières public envers arbitres.
- ☞ Disqualification du joueur HAMADOU .L N0 Lic 495du club I.R.B.O. pour insulte envers adversaire
- ☞ Mauvais comportement et insulte à la fin de la rencontre de la part du joueur DAHMANI .Z.N° Lic 498 du club I.R.B.O.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



DECISION

- ☞ Il est infligé une suspension de (04) matchs ferme au joueur ALLIOUA .H N° Lic 267 du club D.R.C.O..
- ☞ Il est infligé une amende de 4000 DA au club D.R.C.O.
- ☞ Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur HAMADOU .L. N° Lic 495 du club I.R.B.O.
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club I.R.B.O.
- ☞ Il est infligé une suspension. de (02) matchs ferme au joueur DAHMANI .Z.N° Lic 498 du club I.R.B.O.
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club I.R.B.O.

AFFAIRE N°140 Ren. M.B.S. – J.S.M.R. S/G D2 du 21/03/2014

- ☞ Vu la feuille de match et rapports des Arbitres et du Délégué signalants :
- ☞ Agression du joueur LADMEK.O N° Lic 255 du club M.B.S envers adversaire.
- ☞ Disqualification du joueur TOUZALA .M N° Lic 755 du club M.B.S, pour geste anti sportif grossier envers adversaire.
- ☞ Disqualification du joueur ZOUAOUI .Y N° Lic 756 du club M.B.S. pour geste anti sportif grossier envers adversaire
- ☞ Disqualification du joueur MAHI .M N° Lic 139 du club J.S.M.R. pour geste anti sportif grossier envers adversaire.
- ☞ Disqualification du joueur LAZREG .R N° Lic 145 du club J.S.M.R. pour geste anti sportif grossier envers adversaire.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une suspension de (02) Années fermes au joueur LADMEK .ON° Lic255 du club M.B.S.
- ☞ Il infligé une amende de 15.000 DA au club M.B.S
- ☞ Il infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur ZOUAOUI .Y N° Lic 756 du club M.B.S.
- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club M.B.S.
- ☞ Il infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur TOUZALA .M N° Lic755 du club M.B.S.
- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club M.B.S.
- ☞ Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur MAHI .M. N° Lic 139 du club J.S.M.R.
- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club J.S.M.R.
- ☞ Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur LAZREG .R N° Lic 145 du club J.S.M.R.
- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club J.S.M.R.

AFFAIRE N°141 Ren. M.B.S. – J.S.M.R. S/G D2 du 21/03/2014

- ☞ Vu les réserves par évocation formulées par le club M.B.S.
- ☞ Vu le paiement des droits de réserves.
- ☞ Vu la lettre d'annulation de la licence de Mr BELKHEIR .B N° Lic 690 du club J.S.M.R.en date du 10/12/2013 enregistrée sous référence 617/LRHB-Oran/2014.

DECISION

- ☞ Réserves recevable dans la forme irrecevable dans le fond.
- ☞ Le joueur BELKHEIR .B .N° Lic 140 du club J.S.M.R. a participé à la rencontre sous qualification régulière.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



AFFAIRE N°142 Ren J.S.B.. E.S.O.F. S/G. D2 du 21/03/2014

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement OFF (A) BELAGRAA .M N° Lic 135 du club E.S.O.F.
- ☞ Disqualification du joueur MEKNACI .B. N° Lic 038 du club E.S.O.F. pour attitude anti sportive grossières envers adversaire
- ☞ Disqualification du joueur BELKHEIR .B N° Lic 188 du club J.S.B. pour attitude anti sportive grossières envers adversaire.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club E.S.O.F. (2^{ème} Avertissement)
- ☞ Il est infligé suspension de (02) Matches ferme au joueur MEKNACI .B N° Lic 038 du club E.S.O.F
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club E.S.O.F.
- ☞ Il est infligé une suspension de (02) Matches ferme au joueur BELKHEIR .B. N° Lic 188 du club J.S.B
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club J.S.B.

AFFAIRE N°065 BIS : Ren : E.S.O.F. - H.B.C. S/G D2 du 10/01/2014

- ☞ Vu l'audience du délégué du Match :
- ☞ Vu le rapport additif du délégué en date du 25/02/2014 désignant les noms qui ont participé à l'envahissement du terrain : SERSOUB .F. N° Lic 753 du club H.B.C .et . BOUAICHA .A N° Lic 045 du club H.B.C.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement avant suspension du terrain du club E.S.O.F. pour envahissement du terrain pour insuffisance de sécurité.
- ☞ Il est infligé une suspension de (04) mois ferme au joueur SERSOUB .F.N° Lic 753 du club H.B.C.
- ☞ Il est infligé une amende dix mille dinars (10.000 DA) du club H.B.C.
- ☞ Il est infligé une suspension de (04) mois ferme au dirigeant BOUAICHA .A N° Lic 045 du club H.B.C.

**TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT P.V PRENNENT
EFFET A COMPTER DU : 06- AVRIL- 2014**

**Secrétaire de Séance
SARDI .M.**

**Le Président C.R.Q.D
BENZERDJEB .A.**